

*Initiatives ministérielles*

Nous ne savons presque rien des détails de cette mission, et cela m'inquiète. En effet, les médias semblent en savoir plus long que les parlementaires, comme en fait foi la fuite en provenance des États-Unis, selon laquelle le Canada s'engagerait à fournir entre 1 200 et 1 500 militaires. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas divulgué toute l'information aux parlementaires canadiens et à la population canadienne? Voilà une preuve de plus que ce débat n'est que de la frime.

• (2025)

Si nos militaires avaient un mandat clair, bon nombre des problèmes que j'ai soulevés dans mon discours disparaîtraient. Il nous faut tout d'abord définir le rôle des militaires canadiens, et ce sont les Canadiens qui devraient décider de ce qu'il devrait être. Ils devraient pouvoir dire quelles tâches ils souhaitent voir jouer à la Défense nationale, après avoir tenu un débat sérieux sur la question, dans le cadre de réunions publiques et dans les médias. Il incomberait alors aux autorités compétentes des Forces canadiennes de décider—sans subir d'influence politique, dans la mesure du possible—comment ces tâches seront remplies. La fragmentation de nos forces qu'entraîne l'assignation de tâches trop nombreuses nuit à l'efficacité avec laquelle ces tâches peuvent être accomplies.

J'estime que, s'ils disposaient de tous les renseignements nécessaires, les Canadiens seraient en mesure de décider en quoi devrait consister le mandat des militaires canadiens et que cette décision devrait leur revenir. Il conviendrait de se demander, par exemple, si ceux-ci devraient jouer un rôle défensif, notamment pour repousser une invasion en territoire canadien. Devraient-ils s'occuper aussi de maintien de la paix? Devrait-on augmenter l'effectif des forces de réserve? Les activités de recherche et de sauvetage devraient-elles être ajoutées à leur mandat? Devrait-on faire appel à eux en cas d'agitation dans la population civile, comme une crise autochtone, des soulèvements liés au crime organisé ou la déclaration unilatérale d'indépendance d'une région du pays et les perturbations que pourrait occasionner cette sécession?

Nous savons que la première option n'est pas la plus pratique, parce que nous n'avons ni les troupes ni l'argent nécessaires pour remplir ce rôle. Le Canada compte sur les États-Unis et peut-être sur l'OTAN pour protéger contre les invasions.

Quel que soit le rôle que les Canadiens veulent confier à leurs forces armées, deux choses sont claires: nos militaires méritent le meilleur entraînement possible et le matériel le plus approprié au rôle qu'ils doivent jouer.

En conclusion, nous ne pouvons nous permettre de prendre à vue de nez des décisions qui touchent la vie de Canadiens. Je ne peux appuyer ce déploiement étant donné toutes les questions qui subsistent, étant donné le manque d'information et de réponses.

Le gouvernement prend des libertés avec les faits. Ces faits touchent la vie de gardiens de la paix canadiens. Le Parti réformiste refuse de . . .

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Je regrette, mais votre temps de parole est écoulé.

**M. John Maloney (Erie, LIB.):** Madame la Présidente, le maintien de la paix est devenu une des activités les plus éclatantes et les plus marquantes de la politique canadienne sur le chapitre de la défense et des affaires étrangères. Avec raison, le Canada est fier d'avoir participé avec brio au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales. Incidemment, notre pays est le seul à pouvoir dire qu'il a participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix organisées sous les auspices des Nations Unies.

Les engagements du Canada à l'égard du maintien de la paix commandent le respect et l'admiration de la communauté internationale. À titre de parlementaires, nous devons de nouveau nous prononcer sur un tel engagement, cette fois dans le cadre d'une autre participation à la force de maintien de la paix en Bosnie. Nous devons prendre cet engagement, c'est notre responsabilité.

Le Canada a assumé un rôle de premier plan dans les efforts pour mettre pacifiquement un terme au conflit dans les Balkans. Le Canada a été l'un des premiers pays à demander un effort concerté de la communauté internationale, et les Forces canadiennes ont servi avec distinction depuis 1991. Il ne faut pas oublier que cette participation a coûté très cher au Canada. En effet, dix Canadiens y ont perdu la vie. Examinons très soigneusement cette demande visant un autre engagement.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, les factions en guerre en Bosnie ont conclu un accord il y a quelques semaines à peine. On a demandé de l'aide pour trouver une tribune stable permettant à cette initiative de paix de se développer. Parce que nous valorisons la tolérance, la liberté et la démocratie et que nous rejetons l'intolérance, le terrorisme et la destruction, nous devons participer. Les Canadiens ne font pas que vanter leurs idéaux, ils les défendent en agissant, voire même en se sacrifiant pour eux.

Un demi-siècle s'est écoulé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, cette guerre qui devait être la dernière. Qu'avons-nous appris? Je me le demande.

• (2030)

Depuis quatre ans, des horreurs, que nous pensions finies à jamais, sont de nouveau venues marquer nos esprits. Les prisonniers squelettiques et décharnés derrière des barbelés; les meurtres insensés de femmes et d'enfants sans défense; les lâches assassinats d'hommes et de garçons; les fosses communes; la purification ethnique; la destruction de maisons, de quartiers et de collectivités dont les terrains de jeu et les marchés sont devenus des zones de combat; les files sans fin de réfugiés qui avancent en trébuchant, dans la misère et le désespoir. Ce ne sont pas de belles images, croyez-moi.

Nos anciens combattants des deux guerres ont lutté, et un grand nombre d'entre eux ont donné leur vie pour empêcher de telles atrocités. Oserait-on maintenant faire moins?

Les Musulmans, Croates et Serbes sont miraculeusement parvenus à signer un accord afin d'instaurer la paix, de déposer les armes, de poursuivre les criminels de guerre, de protéger les droits de la personne ainsi que de préparer, pour l'avenir, la paix et la démocratie.